



Le 18 mai 2017

Réponse sur l'échangeabilité des palettes Europe EPAL avec les palettes UIC/EUR

La recommandation du 1^{er} mars 2017 de l'EPAL sur l'échangeabilité avec les palettes UIC/EUR a suscité en France des réactions et des interrogations auxquelles le Comité National EPAL France apporte une réponse circonstanciée qui permettra de lever toute ambiguïté et de rassurer les divers intervenants de la supply chain.

L'échangeabilité : toujours d'actualité

Les palettes UIC, actuellement sur le marché et fabriquées avant mars 2017, restent échangeables jusqu'au 31 décembre 2021 avec les palettes Europe EPAL. Ce délai de transition conséquent permettra aux utilisateurs de poursuivre librement leurs transactions selon les accords particuliers conclus entre les parties prenantes. En 4 ans, ces palettes seront, pour la majorité, en fin de vie et devraient tout naturellement sortir du parc.

Il convient de préciser que dans ce domaine l'EPAL n'est pas habilitée à donner ou à retirer un agrément aux membres de l'UIC et qu'elle ne peut se prononcer sur l'échangeabilité des palettes Europe produites sous licence UIC.

La responsabilité de chacun

Dans l'immédiat, l'assurance qualité de l'EPAL répond aux attentes des utilisateurs de palettes, grâce à des contrôles indépendants et inopinés réalisés auprès des fabricants et des réparateurs, et des sanctions en cas de non-respect des normes de qualité.

Depuis 1961, le pool ouvert de palettes Europe s'est développé grâce au système d'échange qui lui-même repose sur l'attitude responsable de tous les acteurs et sur le respect des bonnes pratiques. Ce pool est de loin le plus grand pool de palettes standardisées et réutilisables au monde. Il est la propriété de tous et donc de la responsabilité de chacun : à ce titre, l'EPAL reste très vigilante sur les contrôles des fabrications des palettes Europe neuves en Europe de l'Est. En effet, le risque du développement potentiel de contrefaçons au dépend de la licence UIC pourrait, dans le futur, nuire à l'ensemble du pool Europe et donc implicitement à la licence EPAL.

A propos d'EPAL

L'European Pallet Association (EPAL) assure la logistique de la circulation des marchandises avec 450 millions de palettes Europe EPAL et 20 millions de caisses-palettes EPAL réunies au sein du plus grand pool ouvert d'échange au monde. Fondée en 1991, l'EPAL est une association professionnelle qui regroupe les fabricants et les réparateurs de palettes. L'EPAL est représentée dans plus de 30 pays par 15 comités nationaux qui s'engagent à mettre en œuvre les objectifs de l'EPAL sur le plan national.

A propos d'EPAL France

EPAL France, ayant pris la suite de l'association QUALIPAL, est le comité national de l'EPAL en France, au sein de la Fédération Nationale du Bois.

Contact EPAL France

Patrice CHANRION – Manager

Tél. : 01.56.69.52.07

E-mail : epalfrance@fnbois.com

